

**l'Arbre, élément majeur
de qualité de vie
de nos communes.**

Charte de l'Arbre



ARF
CENTRE
VAL DE LOIRE

La Charte de l'Arbre, c'est quoi ?

C'est un engagement sur 6 points :

1. Faire l'inventaire du patrimoine arboré de la commune.
2. Respecter et faire respecter les arbres existants dans la commune, en particulier en veillant à leur protection lors des chantiers et éventuellement à inclure dans le PLU des règles de protection des arbres.
3. Nouer un dialogue avec les concessionnaires de réseaux pour un partage de l'espace permettant de planter des arbres et de les respecter.
4. Développer le patrimoine arboré et planter de jeunes arbres en diversifiant les essences et en créant un environnement de qualité dès la plantation.
5. Assurer un entretien et un suivi régulier du patrimoine arboré en faisant appel à des professionnels qualifiés.
6. Communiquer sur la thématique de l'arbre avec les administrés (animations diverses, dialogue avec les riverains, identification progressive des essences, ...) et valoriser le patrimoine arboré de la commune.

Les arbres sont essentiels à notre environnement et à notre qualité de vie !

Si vous êtes déjà engagés dans plusieurs de ces démarches, votre commune a pleinement sa place parmi les communes signataires de cette charte essentielle à notre cadre de vie et à notre qualité de vie. Contactez-nous sans attendre pour organiser la signature de cette charte !

Si votre commune souhaite s'engager pour la préservation et le développement de son patrimoine arboré, soumettez cette charte à votre équipe municipale et rejoignez les communes signataires.



Renseignements :

ARF Centre-Val de Loire
84 rue du Beuvron
45160 Olivet

☎ 07 83 23 47 34

✉ contact@arf-centre.com

arf-centre.com